



ONU Conseil de sécurité

**Briefing paix et sécurité en Afrique
[Ressources prévisibles, durables et flexibles]**

New York, le 25 mai 2023

Déclaration de la Conseillère Fédérale Viola Amherd,
Cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population
et des sports de la Confédération Suisse

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, Commissaire Bankole et Madame Tadesse pour leurs exposés.

Cette journée est importante à deux égards : Nous commémorons les 75 ans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et nous célébrons la journée de l'Afrique. Chaleureuses félicitations. Notre discussion sur les futurs modèles de maintien de la paix et sur leur financement arrive donc à point nommé.

Les missions de maintien de la paix sont un instrument essentiel de ce Conseil pour la paix et la sécurité dans le monde. Elles sont particulièrement importantes en Afrique : Nombre de ces missions sont déployées sur ce continent, mais surtout treize des vingt principaux pays fournisseurs de troupes sont africains.

C'est donc une évidence : L'Afrique assume ses responsabilités en vue « de solutions africaines pour des défis africains ». La Suisse salue cette contribution importante.

Nous comptons mettre à profit notre mandat au Conseil pour travailler encore plus étroitement avec l'Afrique et poursuivre notre soutien de longue date pour l'architecture de paix et la sécurité sur ce continent.

Pour remplir leurs mandats, les missions de paix doivent pouvoir s'appuyer sur un financement prévisible, durable et flexible. Cela vaut également pour les missions régionales autorisées par ce Conseil. C'est crucial pour assurer la crédibilité du système onusien. Nous saluons donc la proposition d'utiliser des contributions statutaires à cette fin.

La discussion sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine n'est pas nouvelle. L'Union africaine est bien placée pour jouer un rôle actif dans la gestion des défis sécuritaires actuels et émergents sur le continent. La Suisse s'est toujours engagée en ce sens. Ainsi, en 2018, lorsque le Conseil s'était déjà penché sur cette question, elle avait coparrainé le projet de résolution proposé par les A3.

Aujourd'hui, nous prenons note du rapport du Secrétaire général et de ses conclusions qui nous permettent de cibler notre attention sur des éléments clés :

Premièrement, toutes les forces de sécurité doivent respecter la Charte, le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés. Ce respect doit être une condition préalable à l'octroi de fonds par les Nations Unies. Il s'agit d'une exigence de diligence en matière de droits de l'homme des Nations Unies.

La Suisse reconnaît et salue les progrès faits par l'Union africaine depuis 2018 quant au cadre normatif des opérations de soutien à la paix. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre par une structure robuste afin de prévenir les violations, faire respecter les standards applicables, permettre des enquêtes indépendantes et, le cas échéant, sanctionner les infractions.

Deuxièmement, notre objectif doit être de favoriser et de faciliter des solutions durables. En ce sens, l'appropriation régionale des opérations de paix est centrale : les organisations régionales doivent pouvoir planifier, déployer, gérer, soutenir et financer leurs opérations de manière autonome. A cet égard, nous sommes encouragés par le Papier consensuel de l'Union africaine adopté cette année. Il sera dès lors important de trouver un partage des charges ambitieux et réalisable pour les opérations de soutien à la paix.

Enfin, nous devons promouvoir l'efficacité, le leadership ainsi qu'une bonne division des tâches dans la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine. Pour cela, nous devons tirer les leçons du passé et délimiter clairement les rôles et responsabilités de chaque organisation.

Les processus budgétaires établis, y compris les mécanismes de supervision doivent s'appliquer sans exception à tout financement des Nations Unies.

En conclusion, la Suisse salue l'initiative des A3 en faveur d'une nouvelle décision du Conseil visant un financement prévisible, durable et flexible des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Il s'agirait d'un pas décisif pour l'avenir des opérations de paix.

La Suisse entend y contribuer de manière constructive.

Unofficial translation

Allow me to begin by thanking Ms DiCarlo, Mr Bankole and Ms Tadesse for their presentations.

This day is important in two respects: we are not only commemorating 75 years of UN peacekeeping, but we are also celebrating Africa Day. Warm congratulations. Our debate on future peacekeeping models and their financing is therefore timely.

Peacekeeping missions are an essential instrument of the Security Council for peace and security in the world. They are particularly important in Africa, where many of these missions are deployed, but even more significantly, 13 of the top 20 nations that contribute troops are African.

Africa is clearly fulfilling its responsibility for 'African-led solutions to African challenges', and Switzerland welcomes this important contribution. We look forward to using our term on the Security Council to work even more closely with Africa and to continue our long-standing support for the peace and security architecture on that continent.

In order to fulfil their mandates, peace missions rely on predictable, sustainable and flexible funding. This also applies to the regional missions authorised by the Security Council. It is crucial for the credibility of the UN system and as such we welcome the proposal to use assessed contributions for this purpose.

The debate on the financing of African Union-led peace support operations is not new. The African Union is well placed to play an active role in addressing current and emerging security challenges on the continent. Switzerland has always been committed to this. For example, in 2018, when the Security Council was considering this issue, Switzerland was co-sponsor of the draft resolution proposed by the A3.

Today, we take note of the secretary-general's report and its conclusions, which allow us to focus our attention on the following three key elements:

First, all security forces must respect the UN Charter, international humanitarian law, human rights and refugee law. This must be a precondition for the UN to provide funding. This is a UN human rights due diligence requirement.

Switzerland recognises and welcomes the progress made by the African Union since 2018 on the normative framework for peace support operations. It now needs to be implemented through a robust structure to prevent violations, enforce compliance with applicable standards, allow for independent investigations and, where appropriate, sanction violations.

Second, we must make it our goal to promote and facilitate sustainable solutions. In this regard, regional ownership of peace operations is crucial: regional organisations must be able to plan, deploy, manage, support and finance their operations autonomously. With that in mind, we are encouraged by the African Union Consensus Paper adopted this year. Going forward, it will be important to find an ambitious yet realistic form of burden-sharing for peace support operations.

Lastly, we need to promote efficiency, leadership and an effective division of labour in cooperation between the UN and the African Union. To do this, we need to learn from the past and clearly delineate the roles and responsibilities of each organisation.

Established budgetary processes, including oversight mechanisms, must apply without exception to all UN funding.

In conclusion, Switzerland welcomes the A3 initiative for a new Security Council decision on predictable, sustainable and flexible funding for African Union-led peace support operations. It would represent a decisive step for the future of peace operations, to which Switzerland intends to make a constructive contribution.